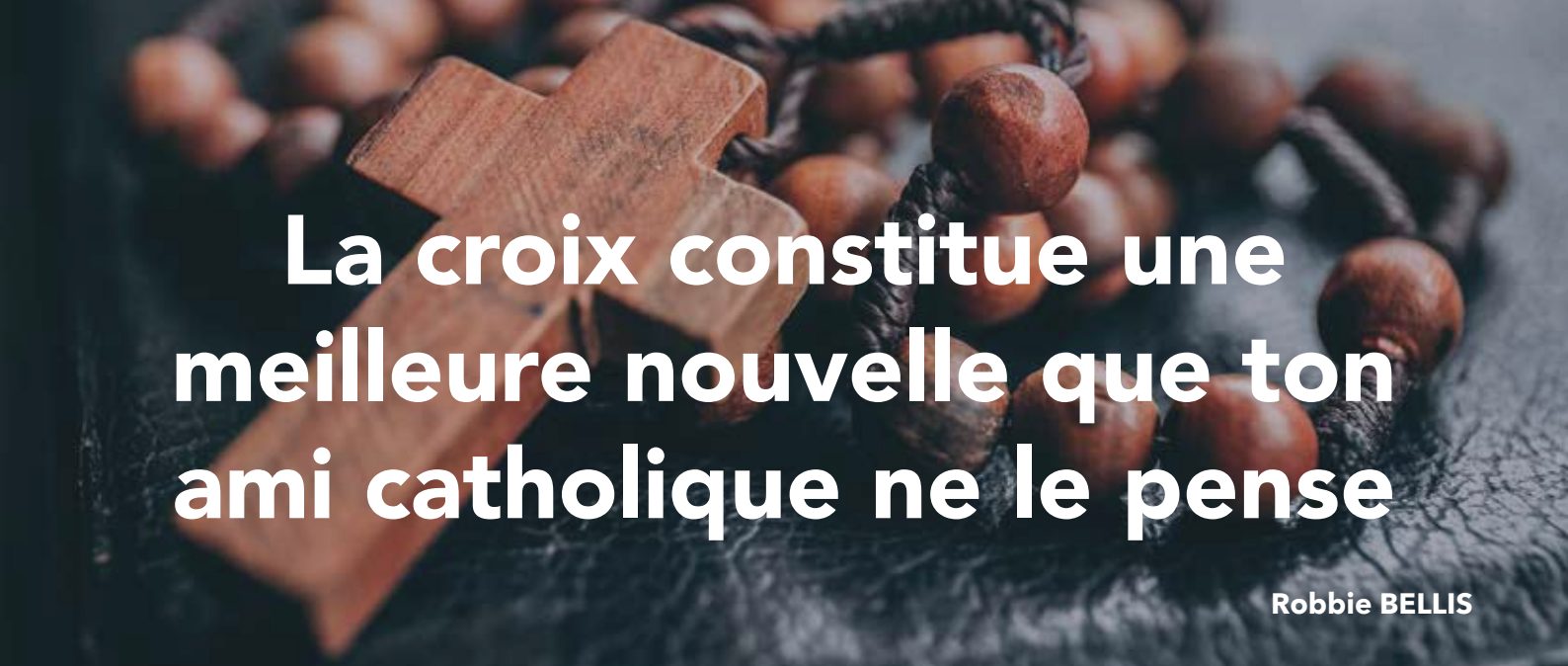




La croix constitue une meilleure nouvelle que ton ami catholique ne le pense

Robbie BELLIS

La mort de Jésus-Christ se situe au cœur de la révélation biblique. Mais, fait étonnant, nous, chrétiens évangéliques, sommes si peu au clair sur ce que nos amis catholiques pensent de la croix. Certes, nous savons que le catholicisme dénature l'Évangile du fait d'insister sur la nécessité des bonnes œuvres en vue du salut. Mais qu'en est-il de la mort du Christ sur la croix : les catholiques pensent-ils que Jésus-Christ a assumé la punition que nos fautes entraînent ? Robbie Bellis nous éclaire sur cette question importante de la prise de position de l'Eglise catholique en matière de la substitution pénale.

INTRODUCTION

Qu'est-ce que Jésus a accompli en mourant sur la croix ? Au centre de la compréhension réformée et évangélique de la

péchés. Il est mort à notre place, en prenant sur lui notre péché et la condamnation divine qu'appellent nos péchés. Il est vrai que l'œuvre de Jésus à la croix ne se résume pas à cette vérité glorieuse : il faudrait également affirmer que, par sa mort, Jésus a vaincu les ennemis de Dieu (Col 2,15), nous laisse un exemple à suivre (1 P 2,21-22) et démontre l'amour de Dieu (Rm 5,8). Toujours est-il que la doctrine de la substitution pénale constitue le cœur autour duquel tous les autres aspects de l'œuvre de Jésus gravitent et trouvent tout leur sens.

En Europe francophone, nous nous situons dans un contexte catholique. Beaucoup de nos concitoyens se disent catholiques ou ont reçu une éducation catholique. Il est donc important de se poser la question : qu'enseigne l'Eglise catholique concernant la

enseigne à propos de cette doctrine.

Quelle est la compréhension catholique de la mort de Jésus à la croix ? C'est simple, allons-nous peut-être répondre : ils croient, comme nous, que Jésus est mort pour nos péchés. Nous comprenons peut-être bien qu'il y a des lacunes dans la théologie catholique concernant la façon dont nous pouvons *bénéficier* de l'œuvre de Jésus mais qu'au niveau de ce que Jésus a *accompli* en mourant sur la croix, il n'y a pas de différence.

Ceci est l'impression donnée dans le manuel (qui, par ailleurs, est excellent) de Jacques Blocher, *Le Catholicisme à la lumière de l'Écriture Sainte*. Au début du chapitre sur le Salut, nous lisons l'extrait suivant :

Les catholiques, comme les évangéliques, appellent « rédemption », « plan du salut » ou « salut » le fait que chaque homme peut recevoir la grâce divine qui le sauve en effaçant ses fautes et la condamnation qui en est la conséquence, selon la loi de Dieu. Tous sont d'accord pour reconnaître que la grâce rédemptrice de Dieu dépend de l'œuvre de Jésus-Christ, c'est-à-dire de sa vie, de sa mort, et de sa Résurrection. Ils se séparent sur les moyens par lesquels cette grâce parvient à l'homme. Ils donnent des réponses différentes aux questions fondamentales

La substitution pénale constitue le cœur autour duquel tous les autres aspects de l'œuvre de Jésus gravitent

mort de Jésus se trouve la doctrine de la substitution pénale. C'est l'idée que Jésus a agi en tant que substitut (la *substitution*) pour prendre sur lui le châtiment (une *substitution pénale*) dû à cause de nos

substitution pénale de Jésus-Christ ? En analysant les écrits officiels et les écrits des théologiens catholiques, il est possible d'avoir une idée claire de ce que l'Eglise catholique

suivantes : « Comment sont appliqués au croyant les mérites du Christ ? » ou « Comment l'homme peut-il recevoir le salut que le Christ lui acquit par sa mort ? »¹

Mon intention dans cet article est de démontrer justement que nous ne sommes pas d'accord avec les catholiques sur le sens de l'œuvre de Jésus sur la croix et que nos différences commencent bien avant de réfléchir à comment nous pouvons bénéficier de l'œuvre du Christ.

Que pense l'Eglise catholique concernant l'œuvre de Jésus à la croix ? Croit-elle, comme nous, que Jésus a pris sur lui nos péchés et notre condamnation ? Croit-elle, comme nous, que le Christ a subi dans sa mort le juste jugement que nous méritions pour notre rébellion contre Dieu ? La réponse est non.

Contrairement à ce que nous pourrions penser, l'Eglise catholique ne croit pas la même chose que les évangéliques concernant l'œuvre de Jésus à la croix. Cet article veut démontrer que l'Eglise catholique ne croit pas à la substitution pénale et ensuite indiquer quelques implications pour nous qui vivons et œuvrons dans un contexte catholique.

Notons, pour commencer, l'analyse d'Henri Blocher sur la question :

Jusqu'au milieu du 20^e siècle, les catholiques romains tenaient souvent la substitution pénale pour un seul élément dans des théologies complexes. Après les attaques sociniennes, le libéralisme protestant et le modernisme catholique ont rejeté les théories objectives, en particulier la substitution pénale. L'anthropologie « hérétique » de R. Girard a

renforcé la tendance. Les féministes radicales ont exprimé la plus forte aversion possible. Dans l'Eglise romaine, après la critique de Sabourin et de Lyonnet et dans le climat créé par Teilhard de Chardin et Rahner, peu de théologiens connus (s'il y en a) l'ont maintenue².

Certes, ce sont nos souffrances qu'il a portées, c'est de nos douleurs qu'il s'est chargé ; et nous, nous l'avons considéré comme atteint d'une plaie ; comme frappé par Dieu et humilié. Mais il était transpercé à cause de nos crimes, écrasé à cause de nos fautes, le châtiment qui nous donne la paix est tombé sur

Le Christ a pris le châtiment que nous méritions et nous sommes acquittés devant le tribunal divin

Ici, Blocher affirme qu'au début du 20^e siècle, il n'était pas rare pour un théologien catholique de croire à la substitution pénale comme une partie d'une théologie complexe de la mort de Jésus. Cependant, à la fin du siècle dernier, il existait très peu de théologiens catholiques renommés qui croyaient encore à la doctrine de la substitution pénale. Durant le 20^e siècle, l'Eglise catholique a clairement pris des distances par rapport à cette doctrine³.

UNE DÉFINITION DE LA SUBSTITUTION PÉNALE

Peut-être ne sommes-nous pas familiers avec l'expression « substitution pénale », mais l'idée est très simple. Dans plusieurs passages bibliques, nous lisons que Jésus-Christ, lors de sa mort sur la croix, a pris sur lui la colère divine que nous méritions à cause de notre péché. Il a subi la juste punition pour nos fautes afin que nous soyons pardonnés et libérés de toute condamnation. C'est ce qui est clairement enseigné, par exemple, en Esaïe 53 et notamment dans les versets 4 à 6 :

lui, et c'est par ses meurtrissures que nous sommes guéris. Nous étions tous errants comme des brebis, chacun suivait sa propre voie, et l'Eternel a fait retomber sur lui la faute de nous tous.

Esaïe prophétise concernant un serviteur qui allait souffrir pour les péchés du peuple ; nous appelons communément ce personnage le « serviteur souffrant ». Notons les deux éléments-clé de la substitution pénale. D'abord, il est question dans ce texte de nos⁴ péchés et du châtiment que nous méritons à cause de notre péché. Esaïe parle de nos « crimes » et de nos « fautes » ainsi que du « châtiment ». Ensuite, il est dit que ce péché et ce châtiment ont été portés par un substitut. Notre péché et notre culpabilité ont été transférés au Christ et c'est lui qui meurt sous le châtiment divin. « Le châtiment qui nous donne la paix est tombé sur lui » (v. 5). Et nous voyons que c'est Dieu qui orchestre ce transfert de culpabilité et de punition. « L'Eternel a fait retomber sur lui

¹ Jacques BLOCHER, *Le Catholicisme à la lumière de l'Ecriture Sainte*, Editions de l'Institut Biblique, Nogent, 2007⁶, p. 67.

² Henri BLOCHER, « Atonement », dans Kevin VANHOZER, dir., *Dictionary for Theological Interpretation of the Bible*, Grand Rapids, Baker, 2005, p. 73-74 (notre traduction).

³ Cet article constitue un résumé en français de mon mémoire (non publié) de Master en théologie, « A Critical Analysis of The Belief In Penal Substitutionary Atonement in 20th Century Roman Catholic Theology », Westminster Theological Seminary, 2019.

⁴ Le contexte permet d'affirmer que toute personne ayant la foi est englobée par la première personne du pluriel.



la faute de nous tous » (v. 6). Arrêtons-nous un instant pour contempler cette vérité. Nous, les condamnés, sommes graciés, car un autre a pris la punition que nous méritions. Quelle glorieuse nouvelle ! Cet enseignement se trouve dans plusieurs autres textes aussi. 2 Corinthiens 5,21 dit que « Celui qui n'a pas connu le péché [c'est-à-dire Jésus-Christ], Dieu l'a fait devenir péché pour nous, afin que nous devenions en lui justice de Dieu. » Sur la croix, Jésus a été traité comme un pécheur à notre place, pour que nous devenions justes en lui. En Romains 8,1, Paul déclare qu'il n'y a donc « maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Christ-Jésus. » Mais comment est-ce possible pour des pécheurs coupables comme nous d'échapper à toute condamnation ? Le verset 3 nous

cru en Christ-Jésus, car Dieu a condamné le péché en Christ, lors de sa mort sur la croix. Le Christ a pris le châtiment que nous méritions et nous sommes acquittés devant le tribunal divin. Pierre dit la même chose dans sa première lettre : « lui, qui a porté nos péchés en son corps sur le bois » (1 P 2,24). Le Christ a porté nos péchés : il a été condamné à notre place. « Christ est mort une seule fois pour les péchés, lui juste pour des injustes, afin de vous amener à Dieu » (1 P 3,18). Paul utilise le langage de la malédiction en Galates 3,13 : « Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi, étant devenu malédiction pour nous – car il est écrit : *Maudit soit quiconque est pendu au bois.* » Bref, la substitution pénale est clairement enseignée dans la Bible.

La doctrine a eu ses défenseurs tout au long de l'histoire de l'Eglise. Voici une citation d'Ambroise, un théologien du 4^e siècle après Jésus-Christ :

Et alors, Jésus a pris chair pour pouvoir détruire la malédiction de la chair pécheresse, et il est devenu pour nous une malédiction pour qu'une bénédiction puisse engloutir une malédiction, que la justice puisse engloutir le péché, que le pardon vienne engloutir la sentence et que la vie engloutisse la mort⁵.

C'est là la position de la foi évangélique. Mais qu'en est-il de celle de l'Eglise catholique ?

LA POSITION DE L'EGLISE CATHOLIQUE

L'Eglise catholique ne s'est jamais officiellement prononcée de façon précise sur la signification de l'œuvre de Jésus-Christ à la croix. Elle n'a jamais formulé une doctrine précise dans ce domaine, contrairement au cas de la Trinité ou bien de la divinité du Christ ainsi que la place de la Tradition dans la révélation divine. Dans le crédo qui est souvent entendu dans les églises catholiques, il est dit que le Fils de Dieu est descendu « pour nous les hommes et pour notre salut » sans expliciter *comment* il nous sauve par sa mort.

Cela dit, deux théologiens ont façonné la compréhension catholique de l'œuvre de Jésus à la croix. Il s'agit d'Anselme de Cantorbéry (1033-1109) et de Thomas d'Aquin (1224-1274). Dans son livre *Cur Deus Homo* (Pourquoi Dieu s'est-il fait homme ?), Anselme a enseigné la nécessité de l'incarnation du Fils de Dieu pour rendre à Dieu l'honneur qu'il mérite après avoir été offensé par le péché. Pour Anselme, le châtiment et la satisfaction étaient deux choses distinctes. Parce que Dieu était offensé par notre péché, il y avait un choix : soit il pouvait punir le pécheur, soit il pouvait accepter une satisfaction accomplie par le Fils de Dieu.

La satisfaction dont il est question est l'obéissance parfaite et l'amour dont Jésus-Christ a fait preuve durant sa vie. Cette vie parfaite compense en quelque sorte la faute de l'humanité et permet à Dieu de pardonner au pécheur sans le punir. Nous devons souligner que pour Anselme, le châtiment et la satisfaction correspondent à une alternative. Il dit, « une conséquence nécessaire en découle : ou bien l'honneur ôté

L'Eglise catholique n'a jamais formulé une doctrine précise dans ce domaine

l'explique : « car – chose impossible à la loi, parce que la chair la rendait sans force – Dieu, en envoyant à cause du péché son propre Fils dans une chair semblable à celle du péché, a condamné le péché dans la chair. » Il n'y aucune condamnation pour ceux qui ont

Plus tard dans l'histoire de l'Eglise, les Réformateurs ont repris cette doctrine. Voici une citation du Réformateur Jean Calvin : « La malédiction que nous méritons pour nos iniquités et qui était préparée a été transférée sur Jésus-Christ, afin que nous en soyons délivrés⁶. »

⁵ De Esau sive de fuga saeculi, vii. 44, cité par Garry WILLIAMS, « A Critical Exposition of Hugo Grotius's Doctrine of the Atonement in De Satisfactione Christi », Thèse de doctorat non publié, Université d'Oxford, 1999, p. 58 (notre traduction).

⁶ Institution II, 16, 6.

doit être restitué, ou bien un châtiment doit suivre⁷ ».

Selon Anselme, Jésus satisfait à l'honneur et à la justice de Dieu par sa mort mais non pas en prenant sur lui le châtiment divin. Or, les théologiens affirment parfois qu'Anselme enseignait la substitution pénale. Ce n'est pas juste. Il enseignait la « satisfaction vicairie ». C'est le terme employé par les théologiens catholiques pour parler de la mort de Jésus. Il satisfait aux exigences de Dieu (une *satisfaction*) pour nous (une *satisfaction vicairie*) en s'offrant à Dieu mais pas en subissant un quelconque châtiment de sa part⁸.

Le grand théologien Thomas d'Aquin a développé cette pensée. « Satisfaire Dieu, c'est lui offrir ce qu'il aime plus qu'il ne hait le péché ; c'est faire en sorte que le bien l'emporte sur le mal et que, malgré le péché, la création atteigne sa fin qui est de glorifier Dieu par l'amour⁹. » Selon lui, le Christ offre à Dieu l'adoration parfaite qu'il mérite et ainsi il satisfait à la justice et à l'honneur de Dieu. Pour Anselme, d'Aquin et l'Eglise catholique, Jésus pourvoit à une

Christ a satisfait à la justice de Dieu *précisément en prenant sur lui* notre condamnation. Rappelons-nous Esaïe 53,5 : « le châtiment qui nous donne la paix est tombé sur lui. » Les théologiens catholiques prennent nettement leurs distances par rapport à la théologie des Réformateurs sur ce point. Dans un texte publié par la Commission Théologique Internationale du Vatican en 1995, les théologiens catholiques de la Commission expliquent très clairement la position des Réformateurs. « Les Réformateurs protestants reprirent la théorie anselmienne de la satisfaction mais, contrairement à Anselme, ils ne distinguèrent pas l'alternative de la satisfaction et du châtiment. Pour Luther, la satisfaction se produit précisément par le châtiment¹⁰. » C'est en cela que réside la grande différence entre la théologie évangélique et biblique de la substitution pénale et la théologie de la satisfaction vicairie de l'Eglise catholique.

Le Catéchisme de l'Eglise Catholique publié en 1992 nous montre que l'Eglise rejette le

(*Catéchisme de l'Eglise Catholique* 615). Ceci reprend la formulation du Concile de Trente. Mais en quoi consiste cette satisfaction ? « Ce sacrifice...est en même temps offrande du Fils de Dieu fait homme, qui librement et par amour, offre sa vie à son Père par l'Esprit Saint, pour réparer notre désobéissance » (*Catéchisme* 614). C'est l'offrande de sa vie qui répare notre désobéissance. Le Christ ne porte donc pas la condamnation pour notre péché.

Mais comment le catholicisme comprend-il des textes tels que 2 Corinthiens 5,21 qui parlent du fait que le Christ subit le châtiment de Dieu ? Voici l'explication du Catéchisme :

Les péchés des hommes, consécutifs au péché originel, sont sanctionnés par la mort. En envoyant son propre Fils dans la condition d'esclave, celle d'une humanité déchue et vouée à la mort à cause du péché, « Dieu l'a fait péché pour nous, lui qui n'avait pas connu le péché, afin qu'en lui nous devenions justice pour Dieu » (2 Co 5,21) (*Catéchisme* 602).

C'est le fait que le Christ a pris sur lui une nature humaine destinée à la mort, bien qu'il ne fût pas lui-même pécheur, qui fait que sa mort soit en quelque sorte un châtiment. Mais ceci est bien loin de la doctrine biblique de la substitution pénale. Dans la perspective catholique, le Christ subit les conséquences du péché originel, mais il ne subit pas la condamnation divine à la place des pécheurs. Il souffre plutôt en solidarité avec les pécheurs. Le paragraphe suivant exprime clairement le refus de l'Eglise catholique d'embrasser la substitution pénale :

Pour l'Eglise catholique, Jésus pourvoit à une satisfaction pour le péché sans prendre sur lui nos péchés ni le châtiment

satisfaction pour le péché sans prendre sur lui nos péchés ni le châtiment que nous méritons. Ceci contraste clairement avec la doctrine biblique qui dit que le

transfert de la culpabilité humaine au Christ lors de sa mort. Et elle affirme plutôt la satisfaction vicairie. « Jésus a réparé pour nos fautes et satisfait au Père pour nos péchés »

⁷ ANSELM OF CANTERBURY, *Why God Became Man*, Oxford, Oxford University Press, 1998, p. 287 (notre traduction).

⁸ Voir l'explication du théologien catholique Louis RICHARD ; « Jésus a satisfait, il a glorifié Dieu pour le glorifier mais il l'a fait pour nous, à notre place (satisfaction vicairie), en ce sens qu'il a fait ce que nous ne pouvions pas faire, non pour nous dispenser de le faire, mais pour que, incorporés à lui par sa grâce, nous le fassions en lui et par lui », (*Le Dogme de la rédemption*, Bibliothèque Catholique des Sciences Religieuses 59, Librairie Bloud et Gay, 1932, p. 206-207). Nous remarquons ici l'insistance catholique que la mort de Jésus ne dispense pas le fidèle de satisfaire lui-même aux exigences de Dieu par ses œuvres.

⁹ THOMAS D'AQUIN, cité par Louis RICHARD, *Dieu est amour*, Le Puy, Mappus, 1948, p. 67.

¹⁰ http://www.vatican.va/roman_curia/congregations/cfaith/cti_documents/rc_cti_1995_teologia-redenzione_fr.html. Consulté le 17 octobre 2019.

Jésus n'a pas connu la réprobation comme s'il avait lui-même péché. Mais dans l'amour rédempteur qui l'unissait toujours au Père, il nous a assumés dans l'égaré de notre péché par rapport à Dieu au point de pouvoir dire en notre nom sur la croix : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ? » (Mc 15,34 ; Ps 22,1). L'ayant rendu ainsi solidaire de nous pécheurs, « Dieu n'a pas épargné son propre Fils, mais l'a livré pour nous tous » (Rm 8,32) pour que nous soyons « réconciliés avec Lui par la mort de son Fils » (Rm 5,10) (*Catéchisme* 603).

Ceci est vague sur la nature de l'œuvre du Christ mais semble mettre l'accent beaucoup plus sur la solidarité du Christ avec notre état déchu que sur son œuvre à notre place en tant que notre substitut. Quand le Catéchisme parle de substitution, il s'agit de l'obéissance de Jésus jusqu'à la mort par laquelle il « a accompli la substitution du Serviteur souffrant » (*Catéchisme* 615). Christ ne porte pas la condamnation divine que nous avons méritée à cause de notre péché. Dieu nous pardonne, selon l'Eglise catholique, parce que le Christ a offert sa vie par amour et obéissance au Père, ce qui répare notre désobéissance. La majorité écrasante des théologiens catholiques de nos jours, tout comme le Catéchisme, refusent de croire à la substitution pénale.

QU'EST-CE QUI A POUSSÉ L'EGLISE CATHOLIQUE À REJETER LA SUBSTITUTION PÉNALE ?

La question se pose : qu'est-ce qui a poussé l'Eglise catholique à rejeter la doctrine de la substitution pénale ? Leurs théologiens avancent des arguments historiques, exégétiques, théologiques et philosophiques. Historiquement, ils essaient de soutenir que la substitution pénale n'était pas enseignée avant la Réforme. Ce n'est tout simplement pas vrai. Même certains théologiens catholiques le reconnaissent. Jean Rivièr, peut-être le théologien catholique de la rédemption le plus connu du 20^e siècle, écrit : « Lorsque plus tard les Pères de l'Eglise, au cours de leurs prédications ou de leurs commentaires, ont rencontré ces textes de l'Écriture, ils les ont expliqués dans le même sens : la substitution pénale constitue peut-être le courant le plus visible et le plus marqué de la théologie patristique¹¹. » Stanislas Lyonnet et Léopold Sabourin¹² ont fourni des

2 Corinthiens 5,21. Leurs arguments rejoignent souvent les arguments exégétiques des protestants libéraux, tels que C. H. Dodd, qui ont été réfutés avec habileté par Roger Nicole¹³ et Leon Morris¹⁴. En ce qui concerne les arguments théologiques, on prétend que la substitution pénale mettrait trop l'accent sur la colère de Dieu et sa justice rétributive¹⁵ et que seule une satisfaction par le moyen d'une obéissance parfaite motivée par l'amour pourrait réparer la faute morale de l'homme¹⁶. Ces arguments négligent des textes bibliques qui sont très clairs concernant la réalité de la colère divine face au péché (Rm 2,5-11) et ne tiennent pas compte du fait que la théologie réformée n'a jamais nié l'importance capitale de l'obéissance parfaite de Jésus pendant toute sa vie ainsi qu'au moment de sa mort, le tout motivé par son amour. Mais les théologiens réformés ont insisté sur l'importance selon la Bible que Jésus prenne sur lui notre condamnation afin que nous soyons pardonnés et justifiés devant Dieu.

La majorité écrasante des théologiens catholiques refusent de croire à la substitution pénale

arguments exégétiques contre la substitution pénale, notamment contre les interprétations réformées de Galates 3,13 et

Comme l'a fait remarquer Henri Blocher dans sa citation ci-dessus, il y a eu d'autres influences au cours du 20^e siècle

¹¹ RIVIERE, *Le Dogme de la rédemption ; Étude Théologique*, Paris: Gabalda, 1931, p. 253.

¹² Stanislas LYONNET et Léopold SABOURIN, *Sin, Redemption and Sacrifice*, A Biblical and Patristic Study (Analecta Biblica 48), Rome, Biblical Institute Press, 1970, 384 p. Voir aussi l'œuvre de Léopold Sabourin en français, *Rédemption sacrificielle*, Une enquête exégétique, Paris, Desclée de Brouwer, 1961, 492 p.

¹³ Roger NICOLE, « C. H. Dodd and the Doctrine of Propitiation », *Westminster Theological Journal* 17, 1955, p. 117-157.

¹⁴ Leon MORRIS, *The Apostolic Preaching of the Cross*, Grand Rapids, Eerdmans, 1959³, 296 p.

¹⁵ Voir la critique de Louis RICHARD, *Dieu est amour*, Le Puy, Mappus, 1948, p. 94 : « Les protestants du XVI^e siècle n'ont pas craint de dire que Jésus avait satisfait à la justice divine en souffrant la damnation à notre place durant sa passion. La théologie catholique repousse une telle idée ; mais faut-il admettre qu'il fut du moins puni à notre place ? Faut-il croire que la colère de Dieu, c'est-à-dire sa justice qui punit le péché, s'appesantit sur Jésus en le faisant passer par la souffrance, la dérélition et la mort, et que le Sauveur accepta par amour pour nous d'être ainsi victime ; pour que, la divine justice étant satisfaite, il nous fût fait miséricorde. L'innocent serait châtié par Dieu pour que les coupables soient pardonnés. Ce qui paraît injuste à notre faible raison serait ainsi la souveraine justice et le dernier mot de la Rédemption. Ou bien faut-il reconnaître que cette présentation du mystère demeure superficielle, que ces expressions, tout en recouvrant un sens orthodoxe, sont inadéquates et même défectueuses ».

¹⁶ « Le péché est une injure faite à Dieu : la peine le châtie, mais, à vrai dire, ne le répare pas » (Jean RIVIERE, *op. cit.*, p. 260).

qui ont poussé l'Eglise catholique à prendre des distances par rapport à la doctrine de la substitution pénale. Pour reprendre seulement l'une de ces influences, nous pouvons parler de l'anthropologue français René Girard. La thèse de Girard est que toute civilisation est bâtie sur la notion d'un bouc émissaire. Chaque société cherche un faible ou une victime qu'elle peut sacrifier pour arriver à la paix. Girard voit cela aussi dans l'Ancien Testament et trouve que c'est barbare. Mais avec la venue de Jésus, il comprend que Jésus démasque cette idéologie du bouc émissaire présente en toute société et que, par sa mort, il met fin une fois pour toutes à tout ce système de pensée basé sur le sacrifice et le remplace par le commandement de s'aimer les uns les autres. En lisant une telle interprétation, nous sommes en droit de nous demander : a-t-il vraiment lu et étudié les textes bibliques ? Comme le dit Jules-Marcel Nicole, « son argumentation est irrecevable »¹⁷ et pourtant il a exercé une influence remarquable sur l'Eglise catholique. Plusieurs théologiens (p. ex., Sesboué¹⁸) refusent de voir une signification sacrificielle dans la mort de Jésus à cause de la critique de Girard.

LES ENJEUX DE LA QUESTION POUR L'EGLISE CATHOLIQUE

Pourquoi l'Eglise catholique rejette-t-elle la doctrine de la substitution pénale ? Il semble que la réponse essentielle réside dans son désir de protéger la coopération humaine dans le



salut. L'Eglise catholique ne peut pas concevoir le salut sans que l'homme y coopère au moyen d'œuvres de satisfaction. Puisque, selon la doctrine de la substitution pénale, le Christ a pris sur lui tous nos péchés ainsi que la condamnation qui nous était due, il est évident que nous sommes dispensés de toute

la coopération de l'homme²⁰. Pour la théologie catholique, cela est impensable. L'homme doit coopérer avec Dieu dans son salut, car, selon l'un des axiomes de la théologie catholique, la grâce coopère toujours avec la nature²¹. Louis Richard écrit que Luther et Calvin « prétendaient que la doctrine

L'Eglise catholique ne peut pas concevoir le salut sans que l'homme y coopère

œuvre méritoire devant Dieu. Les théologiens catholiques ont compris ceci. Rivière explique que la doctrine de la substitution pénale « conduit logiquement à rejeter d'abord la nécessité des œuvres de pénitence puis aussi celle du purgatoire dans la mesure où il est destiné à réaliser la satisfaction due encore à notre péché¹⁹. » Ceci est un aveu franc des implications logiques de la substitution pénale. Rivière affirme aussi que « le protestantisme orthodoxe supprimait dans l'œuvre du salut

catholique sur la satisfaction pénitentielle faisait injure à la satisfaction du Christ ; au nom de la parfaite satisfaction du Christ, ils niaient la satisfaction des chrétiens²². » Lyonnet et Sabourin voient que si le Christ a véritablement pris sur lui tout notre péché et toute notre culpabilité à la croix, alors nous n'avons plus aucun besoin de réparer nous-mêmes notre désobéissance devant Dieu. « Si telle est la vérité, si nos péchés ont été transférés à Christ, notre satisfaction devient donc

¹⁷ *Précis de doctrine chrétienne*, Nogent-Sur-Marne, Institut Biblique de Nogent, 1998⁵, p. 148, n. 1.

¹⁸ « La tradition chrétienne, au grand sens de ce mot, échappe...au procès intenté par Girard. » Bernard SESBOUE, *Jésus-Christ l'unique médiateur*, Essai sur la rédemption et le salut, Paris, Désclée, 1988, p. 40. Voir aussi sa critique du théologien catholique du début du 20^e siècle Edouard Hugon : « La doctrine du sacrifice proposée par Hugon tombe largement sous les coups de la critique de Girard » (*op. cit.*, p. 81). Il est intéressant de noter que le théologien catholique Hans Urs von Balthasar (décédé en 1988) affirma la doctrine de la substitution pénale et critiqua fortement la théologie de Girard. Voir BALTHASAR, *Theo-Drama*, Theological Dramatic Theory, vol. 4 (*The Action*), tr. de l'allemand (*Theodramatik; Die Handlung*, 1980), par Graham HARRISON, San Francisco, Ignatius Press, 1994, p. 312.

¹⁹ RIVIERE, *Le Dogme de la rédemption*, Étude Théologique, p. 527-528.

²⁰ RIVIERE, *op. cit.*, p. 427.

²¹ Voir l'analyse perspicace et utile de Leonardo DE CHIRICO, *Evangelical Theological Perspectives on Post-Vatican II Roman Catholicism*, Oxford, Peter Lang, 2003, p. 218-246. « Selon le système catholique romain, la méthodologie de la grâce implique toujours la participation de la nature et la collaboration active de cette dernière dans la mise en œuvre de la première » (p. 240) (notre traduction).

²² RICHARD, *Dieu est amour*, p.64.

²³ LYONNET et SABOURIN, *op. cit.*, p. 232.

inutile²³. » La Commission Théologique Internationale de l'Eglise Catholique voit clairement les implications de la doctrine de Luther : « puisque le Christ a pleinement payé la dette due à Dieu, nous sommes dispensés de toute œuvre à accomplir²⁴ ». La plus grande raison, à mon avis, qui empêche l'Eglise catholique d'adopter la doctrine de la substitution pénale est que cette doctrine mine l'entière vérité de la doctrine catholique du salut qui inclut les œuvres humaines.

CONCLUSION - L'EGLISE CATHOLIQUE NE CROIT PAS À LA SUBSTITUTION PÉNALE

Nous avons vu que l'Eglise catholique n'enseigne pas la substitution pénale. Ce que l'Eglise enseigne est la satisfaction viciaire. Le Christ a offert à Dieu sa vie et son amour et, de par ceux-ci, Dieu est satisfait et peut pardonner aux pécheurs. Le Christ n'a pas pris sur lui la condamnation que nos péchés méritaient. Il n'a pas non plus agi à notre place pour nous dispenser du besoin de faire de bonnes œuvres pour participer à notre salut. Selon le catholicisme, Jésus nous a aimés jusqu'au bout et, de ce fait, a effectué notre rachat.

IMPLICATIONS

Qu'est-ce que cela devrait changer pour nous, chrétiens évangéliques, si nous croyons déjà à la substitution pénale ?

1. Remercier Dieu pour le Christ, notre substitut pénal

Tout d'abord, nous devons revenir à la gloire de la mort de Jésus sur la croix. Nous devons nous émerveiller devant le Christ qui a pris sur lui notre péché et notre condamnation et qui nous a donné sa justice. Quel Sauveur merveilleux nous possédons ! Remercions Dieu pour son œuvre de salut qui nous dispense de tout besoin

Nous ne partageons pas la même vision de ce que Jésus a accompli sur la croix

d'accomplir de bonnes œuvres pour être sauvés. Relisons et méditons les textes tels qu'Esaië 53 ; Romains 8,3 ; 2 Corinthiens 5,21 ; 1 Pierre 2,24 et remercions Dieu qu'il n'y a maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ précisément grâce à la réalité de la substitution pénale (Rm 8,1).

2. Ajouter cette doctrine à la liste de désaccords importants entre catholiques et évangéliques

Il ne relève pas d'une démarche d'amour de minimiser les désaccords entre la théologie catholique et la théologie réformée évangélique. Malgré des accords sur certains points importants dont la Trinité et la divinité du Christ, il reste beaucoup de points de désaccord : la justification par la foi seule, le salut par la grâce seule, le rôle des œuvres dans le salut, le rôle de Marie et des saints, et le rôle de la tradition comme autorité égale à la Bible. A cette liste, nous devons ajouter le sens de la mort de Jésus. Non seulement nous ne partageons pas la même vision de comment nous pouvons bénéficier de l'œuvre de Jésus, mais encore nous devons nous rendre compte que nous ne partageons pas non plus la même vision de ce que Jésus a accompli sur la croix²⁵.

3. Etre prêts à en parler à nos amis catholiques avec amour, courage et clarté

Bien sûr, certains de nos amis catholiques n'auront pas étudié la question en profondeur et seraient juste intéressés de savoir ce qu'en dit la Bible.

Profitons-en pour ouvrir la parole avec eux et pour voir ce qu'a accompli le Christ et comment nous pouvons en bénéficier. Ce serait une bonne idée d'expliquer notre besoin du sacrifice de Jésus à la croix, car nombreux sont les catholiques qui ont en horreur l'idée d'un Dieu qui se met en colère. Nous devons affirmer que le péché est une offense grave envers le Dieu qui nous a créés —une offense qui mérite sa juste colère. Mais la bonne nouvelle, c'est que Jésus par sa mort à la croix a pris lui-même la punition que nous méritions. Si nous plaçons notre confiance en Jésus, nous pouvons connaître l'assurance de notre salut éternel et être en bonne relation avec Dieu.

D'autres croient peut-être déjà à la substitution pénale, et cela malgré l'enseignement officiel de l'Eglise catholique. Ce serait bien de voir avec eux les implications de cette doctrine pour les autres éléments de la Bonne Nouvelle et ce que cela implique pour leurs croyances catholiques autres telles que le purgatoire, la justification qui comprend nos bonnes œuvres, la messe et toute idée de coopération humaine avec le salut.

La croix, telle que la Bible la présente, constitue une meilleure nouvelle que ce que l'Eglise catholique enseigne, car Jésus y a agi en tant que notre substitut pénal. Il a porté nos péchés et le châtiment qui nous donne la paix est tombé sur lui. Soyons-en convaincus, remercions Dieu pour cette vérité glorieuse et proclamons Christ crucifié autour de nous !

²⁴ http://www.vatican.va/roman_curia/congregations/cfaith/cti_documents/rc_cti_1995_teologia-redenzione_fr.html. Consulté le 17 octobre 2019.

²⁵ Pour reprendre le titre de l'excellent livre de John MURRAY, *La Rédemption*, Accomplie par Jésus-Christ, Appliquée par le Saint-Esprit (tr. de l'anglais [*Redemption Accomplished and Applied*, 1955], Darlington, Europresse, 2018, 254 p.), l'Eglise catholique se trompe à la fois en ce qui concerne l'accomplissement du salut (la substitution pénale) et en ce qui concerne l'application du salut (qui est par la foi seule).